



Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

# RAPPORT D'ÉTAPE

Mise en œuvre du plan  
sur l'accessibilité



## RAPPORT D'ÉTAPE (AU 31 DÉCEMBRE 2023)

Le présent rapport d'étape portant sur la mise en œuvre du plan sur l'accessibilité s'inscrit dans le cadre du travail que nous avons réalisé afin d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

## ÉNONCÉ D'ACCESSIBILITÉ DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

L'APL s'engage à favoriser et à préserver un milieu de travail inclusif, diversifié, équitable et accessible auquel chaque employé peut contribuer pleinement et se sentir en sécurité d'être soi-même au travail. L'accessibilité est importante pour veiller à une équité pour tous. L'APL s'engage à améliorer l'accessibilité pour ses employés mais également pour toute personne en interaction avec l'APL.

À titre de Société d'État fédérale et d'acteur clé dans le milieu maritime contribuant à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, nous considérons essentiel de participer aux efforts visant à promouvoir et favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Notre objectif est d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles dans nos politiques et pratiques.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Plan d'accessibilité (2022-2025) et le Rapport d'étape (31 décembre 2023) peuvent être consultés sur le site Web de l'APL, en cliquant sur le lien suivant : <https://www.pilotagestlaurent.gc.ca/fr/rapports-financiers.html> (voir onglet « Autres »).

Pour soumettre des commentaires sur le Plan d'accessibilité (2022-2025) de l'APL, le présent Rapport d'étape, les obstacles existants au sein de l'APL ou l'accès aux programmes, ou bien pour obtenir un exemplaire dans un format substitut, veuillez communiquer avec :

### ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

Par la poste : 999, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1410  
Montréal, Québec, H3A 3L4

---

Par téléphone : 514 283-6320, poste 213

---

Par courriel : [accessible@apl.gc.ca](mailto:accessible@apl.gc.ca)

---

Les tableaux qui suivent présentent les activités que l'APL s'est engagée à réaliser dans le Plan d'accessibilité (2022-2025).

## EMPLOI

L'APL est appelée à jouer un rôle de leader parmi les intervenants du domaine maritime. À ce titre, notre organisation doit s'assurer de pouvoir compter sur une équipe compétente et diversifiée. L'APL constate que des pratiques et politiques en matière de ressources humaines qui ne font pas l'objet d'une analyse régulière sous l'angle des répercussions importantes que peut avoir un handicap visible ou non sur le recrutement, le perfectionnement et la promotion des employés peuvent constituer un obstacle. Par conséquent, l'APL s'est dotée des objectifs suivants en matière d'emploi :

- Que tous les demandeurs d'emploi, y compris les personnes en situation de handicap, perçoivent l'APL comme un employeur de choix.
- Que les politiques et les pratiques de l'APL fassent l'objet d'une analyse régulière afin d'assurer que les personnes en situation de handicap disposent des mêmes possibilités en matière d'accès à l'emploi, de perfectionnement et de promotion.

Les activités ci-après ont été réalisées ou sont en cours.

Activité	Mesures prises
Créer et mettre en œuvre un nouveau libellé pour les offres d'emploi détaillant l'engagement de l'APL envers l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité.	La mesure est en cours : un nouveau libellé est en cours de création afin d'être utilisé en 2024 dans les offres d'emploi de l'APL.

Les activités ci-après sont prévues.

Activité	Réalisation prévue
Créer un manuel d'outils et de ressources pour les gestionnaires et l'équipe ressources humaines, en mettant l'accent sur les guides et les pratiques exemplaires afin d'assurer un recrutement et une gestion des ressources humaines exempts d'obstacles pour les personnes en situation de handicap.	Exercice 2024-2025

## ENVIRONNEMENT BÂTI

L'APL tient à offrir au personnel un environnement bâti accessible lui permettant un accès sans obstacle aux espaces de travail. Par conséquent, l'APL s'est dotée des objectifs suivants :

- Que le siège social de l'APL soit accessible aux personnes en situation de handicap, procure un environnement chaleureux et accueillant, soit doté d'une signalisation adéquate, et assure une circulation sécuritaire et sans obstacle.
- Que les employés sachent avec qui communiquer pour signaler un problème d'accessibilité dans l'environnement bâti.

Les activités ci-après ont été réalisées ou sont en cours.

Activité	Mesures prises
L'APL effectuera une évaluation de l'accessibilité dans les bureaux de son siège social afin d'éliminer les obstacles pour les personnes en situation de handicap.	La mesure est en cours : début de la réflexion sur le plan de travail visant l'évaluation de l'accessibilité dans les bureaux de son siège social.

Les activités ci-après sont prévues.

Activité	Réalisation prévue
L'APL finalisera son plan de travail afin de réaliser une évaluation de l'accessibilité dans les bureaux de son siège social afin d'éliminer les obstacles pour les personnes en situation de handicap.	Exercice 2024-2025

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

L'accessibilité aux technologies de l'information et des communications (TIC) est l'équivalent numérique de l'accessibilité de l'environnement physique. L'APL juge essentiel que tous les employés et les clients puissent accéder aux données, exécuter des tâches et avoir les mêmes services en utilisant les technologies de l'information. Par conséquent, l'APL s'est dotée des objectifs suivants :

- Que les employés de l'APL aient à leur disposition le matériel et les logiciels nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités et sachent avec qui communiquer en cas d'obstacle.
- Que toutes les normes d'accessibilité pour le contenu Web interne et externe soient respectées.

Les activités ci-après ont été réalisées ou sont en cours.

Activité	Mesures prises
Aucune activité n'a été réalisée en 2023 pour ce domaine.	Aucune.

Les activités ci-après sont prévues.

Activités	Réalisation prévue
Effectuer une évaluation de l'accessibilité pour le contenu du Site Web de l'APL et élaborer un plan pour combler les lacunes.	Exercice 2025-2026
Promouvoir les outils et les ressources mis à la disposition des gestionnaires et des employés en matière d'accessibilité aux technologies de l'information et des communications (TIC).	Exercice 2024-2025

## COMMUNICATIONS (AUTRES QUE LES TIC)

L'APL s'engage à offrir des produits et des activités de communication accessibles par défaut. Une communication claire, directe et facile à comprendre élimine les obstacles et permet à chacun de mettre pleinement à profit les renseignements et les services, de participer aux consultations et aux conversations, et d'assister aux événements. Par conséquent, l'APL s'est dotée des objectifs suivants :

- Qu'une attention particulière soit accordée à l'accessibilité dans l'élaboration des présentations et des documents, et que l'accessibilité soit prise en compte dans la planification des événements.
- Que les employés de l'APL soient sensibilisés aux questions d'accessibilité et reçoivent les outils et la formation nécessaires pour respecter les normes établies.

Les activités ci-après ont été réalisées ou sont en cours.

Activité	Mesures prises
Inclure des lignes directrices sur le langage simple à notre politique de communication.	Débuter une vigie sur les bonnes pratiques à appliquer afin de répondre aux exigences de langages simples. S'en inspirer dans la rédaction de nos lignes directrices.

Les activités ci-après sont prévues.

Activité	Réalisation prévue
Inclure des lignes directrices sur le langage simple à notre politique de communication.	Exercice 2024-2025
Former nos employés responsables de la communication interne et externe sur la rédaction en langage simple.	Exercice 2025-2026

## APPROVISIONNEMENT EN BIENS, EN SERVICES ET EN INSTALLATIONS

L'approvisionnement accessible consiste à relever les obstacles à l'accessibilité et à déterminer comment définir les exigences pour répondre aux besoins d'un large éventail d'utilisateurs finaux.

Les critères d'accessibilité doivent être inclus lorsque l'on précise les exigences relatives aux biens et aux services. Voici les objectifs fixés par l'APL :

- Que les biens, les services et les installations acquis par l'APL soient accessibles sans modifications futures afin de répondre aux normes d'accessibilité.

Les activités ci-après sont prévues.

Activité	Réalisation prévue
Intégrer les critères d'accessibilité dans la politique d'approvisionnement de l'APL.	Exercice 2025-2026

## TRANSPORT

Ce domaine ne s'applique pas aux activités et opérations de l'APL.

## RÉTROACTION

Le Plan d'accessibilité publié sur le site Web de l'APL présente des informations sur la manière de fournir une rétroaction au sujet du plan, sur les obstacles au sein de l'APL ou sur l'accès aux programmes de l'APL.

Le processus de rétroaction favorise la formulation de commentaires sur le plan d'accessibilité, sur votre expérience de l'accessibilité à l'APL ou sur toute autre question liée à l'accessibilité; différentes façons de fournir une rétroaction sont offertes.

Aucune rétroaction n'a été fournie depuis la publication du Plan d'accessibilité de l'APL en octobre 2023.